2. Consultation du public 2021

La révision du SDAGE a fait l'objet d'une seconde phase de consultation du public réalisée du 15 mars au 15 septembre 2021 ainsi que de institutions du 23 mars au 23 juillet 2021. Cette consultation visait à recueillir l'avis du public et des institutions sur :

- Les projets de SDAGE et de programme de mesures (PDM) associé ainsi que sur l'évaluation environnementale qui les accompagne ;
- Le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et son évaluation environnementale.

C'est dans un souci de lisibilité et afin de souligner les enjeux communs liés aux politiques de l'eau et à la gestion des risques d'inondation que la consultation du public a été réalisée concomitamment sur les projets de SDAGE, PDM et de PGRI.

Le CEB avait déjà adopté le projet de SDAGE, le projet de PDM, ainsi que le rapport d'évaluation environnementale lors de la plénière du 29 septembre 2020, avant leur dépôt pour instruction auprès de l'Autorité environnementale.

Lors de sa séance plénière du 18 mars 2021, les supports ainsi que l'organisation prévue pour la consultation ont été présentés et approuvés par le comité de l'eau et de la biodiversité (CEB), validant ainsi la mise en consultation des documents.

2.1 Dispositif mis en place pour la consultation

Le principe de la consultation du public consiste à apporter à tous les citoyens l'accès à une information grand public sur les projets de SDAGE et de PDM et de permettre à chacun de s'exprimer sur ces projets.

Cette consultation est réalisée conformément à l'article L212-2 du Code de l'environnement.

La consultation du public sur les projets de SDAGE et de PDM s'est déroulée du 15 mars au 15 septembre 2021 et a été organisée en parallèle à la consultation sur le projet de PGRI.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la consultation du public sont les suivantes :

- Annonce légale de la consultation dans le quotidien France Antilles du 1er mars 2021, sur les sites internet du Comité de l'eau et de la biodiversité, de la DEAL et de eaufrance,
- Recueil des avis via un questionnaire en ligne,
- Mise à disposition d'exemplaires papier des documents soumis à consultation dans les locaux de l'Office de l'eau, à Gourbeyre et à Pointe-à-Pitre,
- Mise à disposition d'un poste informatique pour répondre au questionnaire au siège de l'Office de l'eau,
- Création de fiches synthétiques et d'un diaporama du SDAGE, mises en ligne sur le site internet du CEB et associées au questionnaire de la consultation,
- Création d'une vidéo de 2 min 30, mise en ligne et diffusée sur les réseaux sociaux.
- Organisation d'une Webconférence le 24 avril 2021,
- Création et diffusion par mail d'un diaporama,
- Transmission par courriel avec une infographie.

Ce dispositif a permis de recueillir au total 182 réponses au questionnaire électronique sur le projet de SDAGE. Parmi ces 182 réponses, 87 sont complètes et 95 sont partielles.

Une analyse statistique de ces réponses est présentée dans la partie suivante.

L'analyse statistique porte sur l'ensemble des réponses recueillies à chaque question. Ainsi les réponses des personnes n'ayant pas répondu à l'ensemble du questionnaire sont comptabilisées.

2.2 Analyse des résultats de la consultation

La synthèse des réponses est présentée ci-après.

2.2.1 QUESTIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE

La première orientation du SDAGE est consacrée à l'amélioration de la gouvernance et se fixe comme objectif de replacer l'eau dans l'aménagement du territoire.

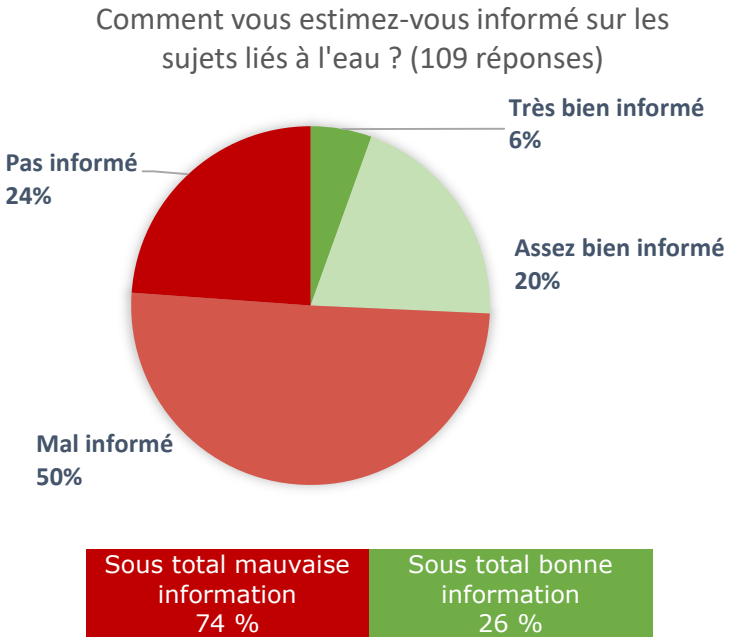

Les résultats de cette réponse traduisent une défaillance dans la communication sur les sujets liés à l'eau sur le territoire.

Parmi les 109 répondants, les quatre principales thématiques faisant l'objet d'une demande d'informations sont :

- **Eau potable** : qualité et provenance de l'eau, justification des coupures, fonctionnement des systèmes, présentation des démarches en cours pour améliorer le service ;
- **Eaux de baignade** : communication plus régulière sur la qualité des eaux ;
- **Eaux souterraines et cours d'eau** : communication sur la qualité des eaux, sur les pressions ;
- **Assainissement** : fonctionnement des systèmes, qualité du service.

Le nuage de mots ci-dessous présente les mots-clefs les plus ressorti à cette réponse.

A la question « *Êtes-vous satisfait du service qui vous est rendu en matière d'eau potable et d'assainissement* ? », les réponses ont été les suivantes :

Accès à l'eau potable (111 réponses)

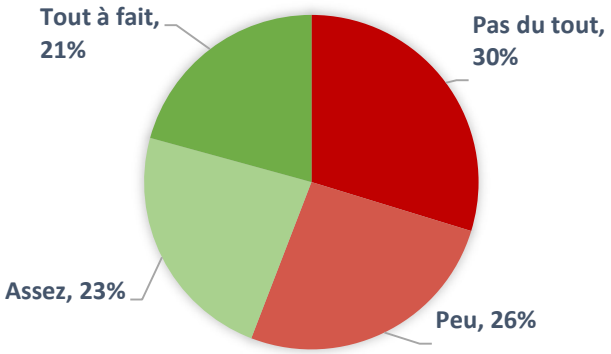

Qualité de l'eau potable (110 réponses)

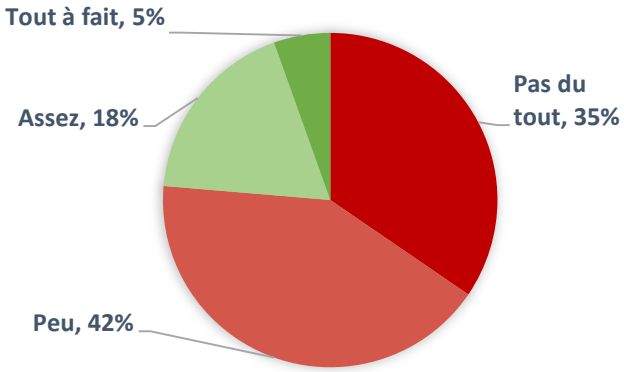

Accueil clientèle, réclamation, facturation (409 réponses)

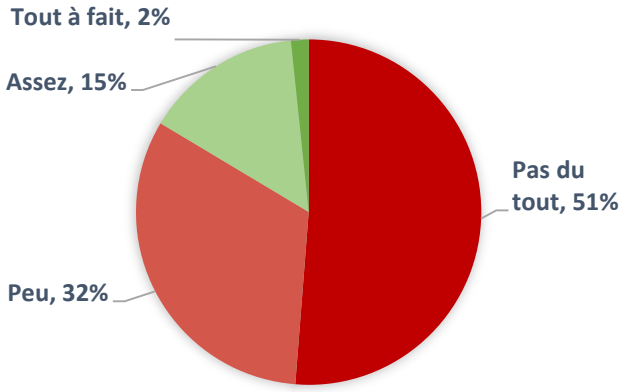

Qualité des eaux de baignade (106 réponses)

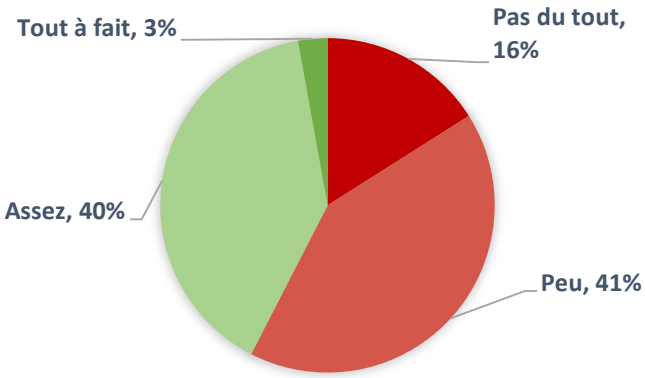

La majorité des personnes ayant répondu au questionnaire se dit globalement insatisfaite du service rendu. La crise de l'eau que subit la Guadeloupe depuis quelques années est grandement responsable de cette insatisfaction.

La question suivante concerne la mise en place du syndicat unique de l'eau :

« Les services publics de l'eau et de l'assainissement connaissent une crise sévère depuis quelques années. Une des réponses du territoire est la mise en place d'une structure unique de gestion de l'eau potable et de l'assainissement, qui devrait être effective au démarrage du SDAGE en 2022. Le SDAGE a notamment pour objectif d'accompagner sa mise en place, et de coordonner les financeurs et les décideurs dans le cadre du plan Eau DOM, qui vise à améliorer le service rendu aux usagers en matière d'eau et d'assainissement. »

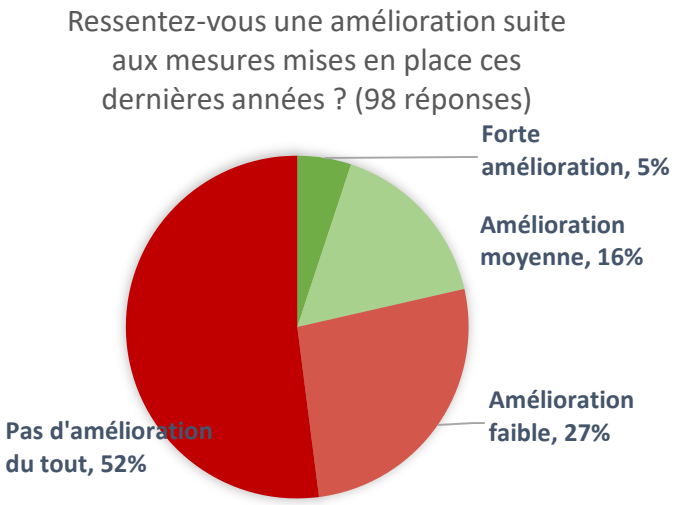

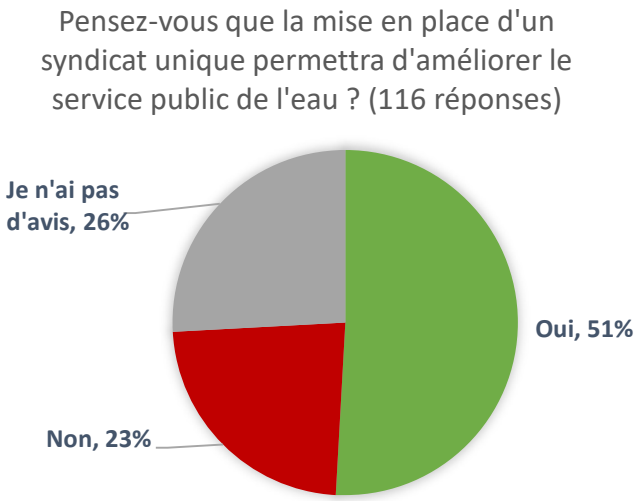

Seulement 21% des répondants estiment que les mesures mises en place pour endiguer la crise de l'eau ont permis une amélioration.

D'autre part, les avis sur la mise en place d'une structure unique sont partagés. Les principales raisons évoquées dans la question ouverte sont les suivantes :

- Réponse favorable : plus de lisibilité, un seul interlocuteur ;
- Réponse défavorable : la gouvernance sera trop proche de ce qui se fait déjà (même personnel, division de la Guadeloupe en zones qui ressemblent aux compétences des EPCI).

2.2.2 QUESTION RELATIVE A LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

La deuxième orientation du SDAGE vise à assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau. Il s'agit de régulariser certains prélèvements d'eau potable, de protéger les aires d'alimentation des captages et d'optimiser les réseaux existants.

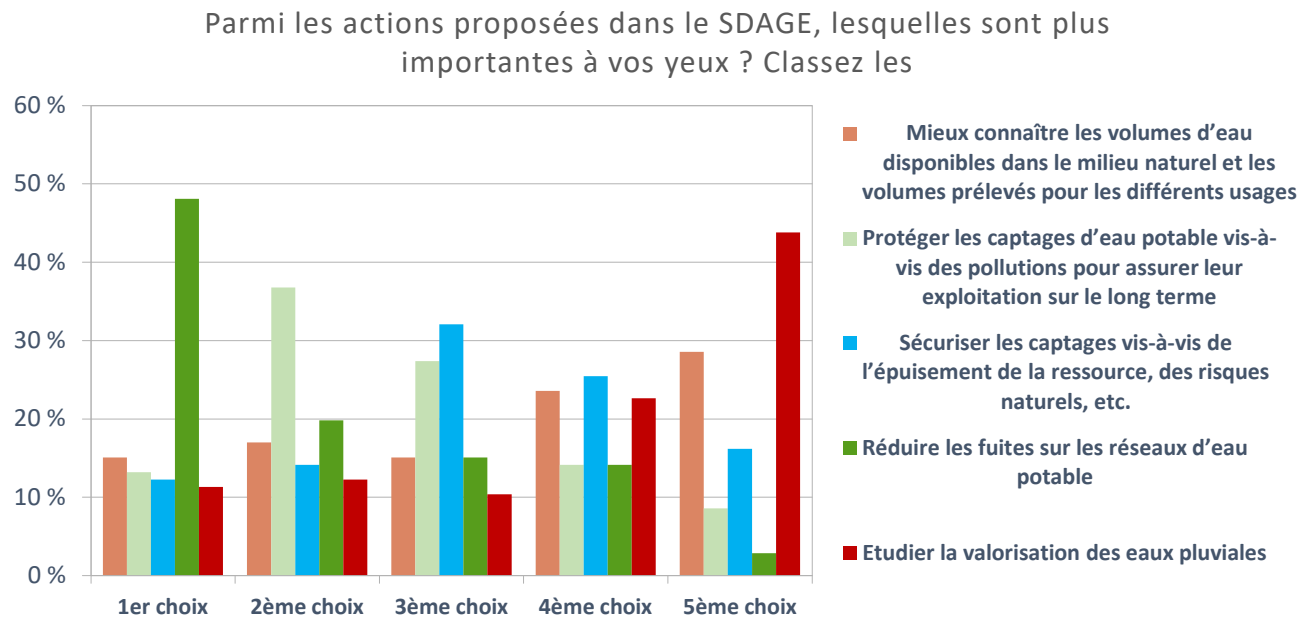

La question de la réparation des fuites sur les réseaux d'eau potable est largement plébiscitée par les répondants, tandis que l'étude de la valorisation des eaux pluviales semble moins prioritaire aux yeux des répondants.

2.2.3 QUESTION RELATIVE A LA REDUCTION DE LA POLLUTION DES EAUX

La troisième orientation du SDAGE a pour objectif de garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé publique et de protection des milieux aquatiques. Ce volet se concentre sur l'étude du monde agricole et son accompagnement vers des pratiques ayant moins d'impact sur l'environnement.

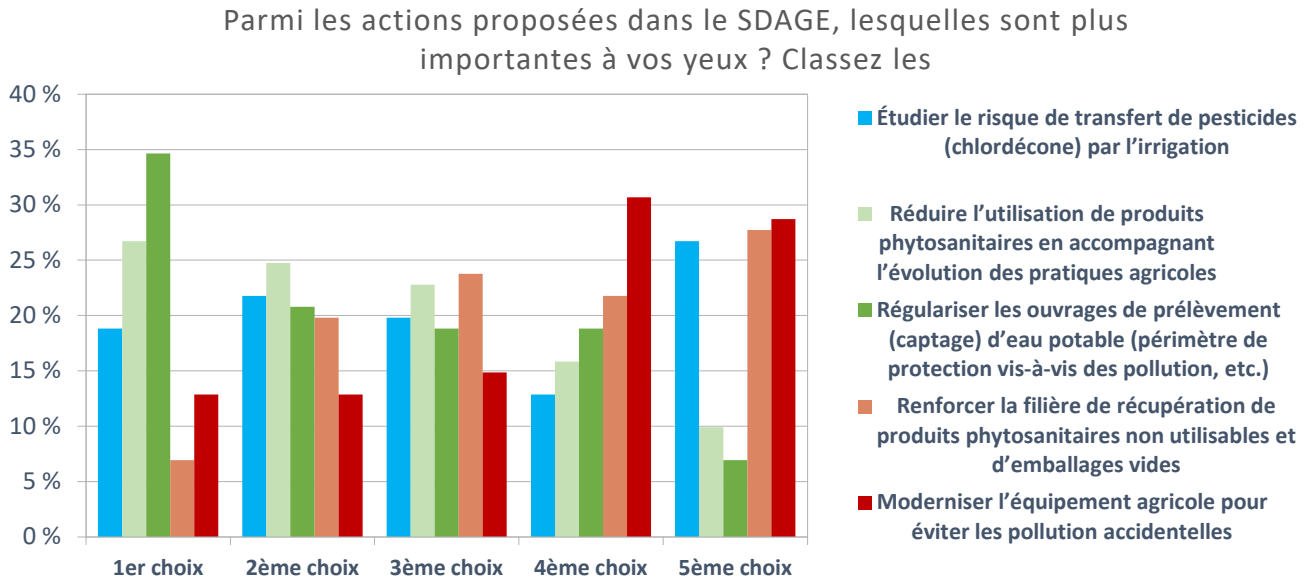

La régularisation des ouvrages de prélèvement et la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires semblent prioritaires aux yeux des répondants en comparaison à la modernisation des équipements agricoles ou à la récupération des phytosanitaires non utilisables.

2.2.4 QUESTION RELATIVE A LA REDUCTION DES REJETS ET A L'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT

La quatrième orientation du SDAGE tend à améliorer l'assainissement et à réduire les rejets. Cette démarche consiste notamment à aménager les territoires en cohérence avec les stratégies des collectivités. Ce sont des enjeux essentiels pour préserver les milieux naturels et la qualité des eaux de baignade. Améliorer la maîtrise des eaux pluviales des projets urbains en est une des composantes.

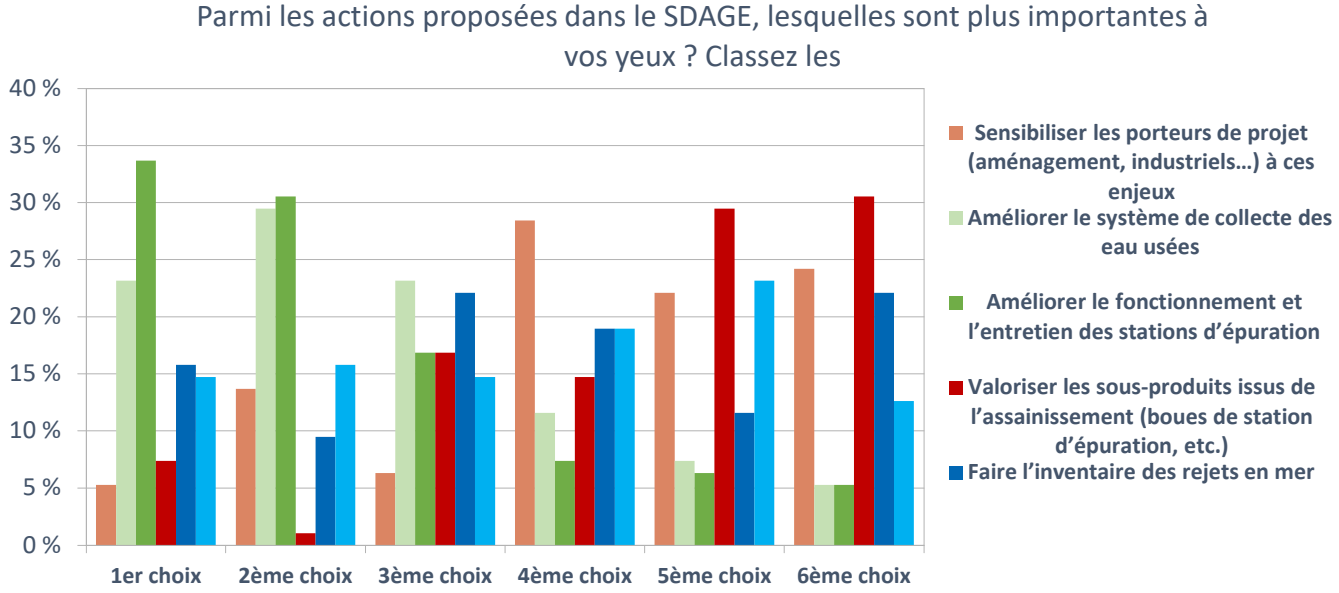

Les actions à mettre en œuvre en priorité selon les répondants sont :

- **Améliorer le fonctionnement et l'entretien des stations de traitement des eaux usées,**
- **Améliorer les systèmes de collecte des eaux usées.**

A contrario, la valorisation des sous-produits d'assainissement semble moins importante.

2.2.5 QUESTION RELATIVE A LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

La cinquième et dernière orientation du SDAGE se focalise sur la préservation et la restauration des milieux aquatiques. L'objectif est de protéger et gérer les zones humides, les milieux côtiers mais aussi les cours d'eau. Il s'agit, au final, de sauvegarder la biodiversité, la qualité des écosystèmes et de protéger la population contre les risques d'inondations.

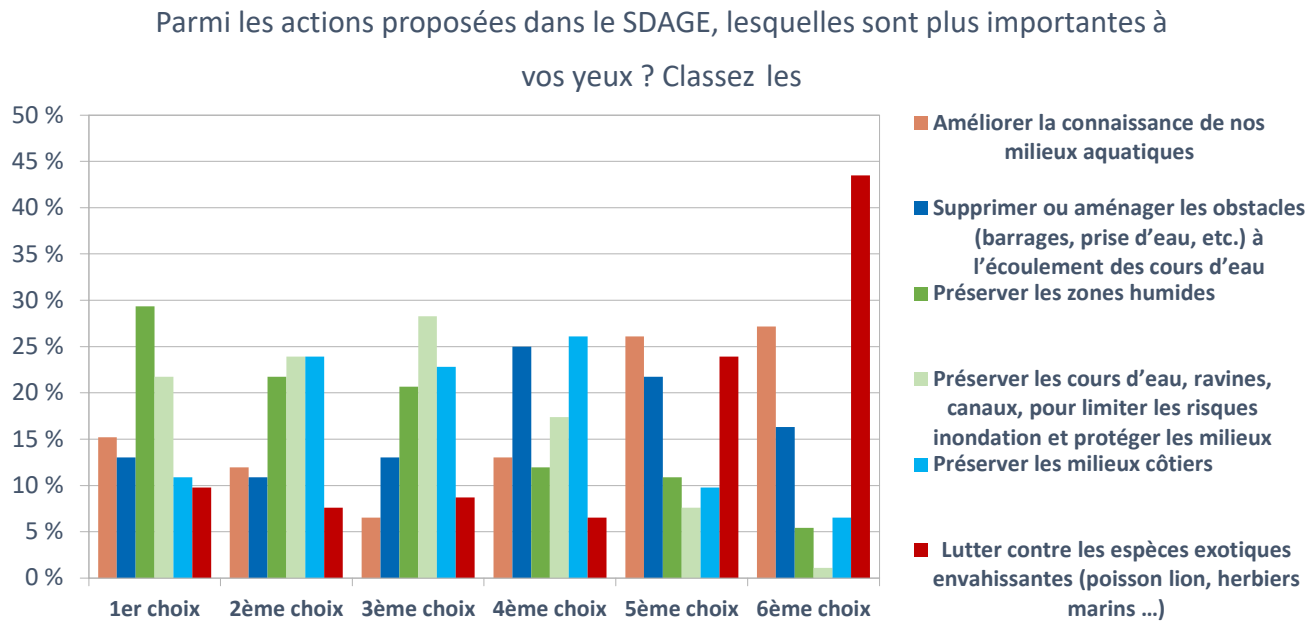

Les réponses sont plus partagées pour cette question, cependant les deux actions qui ressortent en priorité sont :

- **Préserver les zones humides**
- **Préserver les cours d'eau, ravines, canaux, afin de limiter les inondations et de protéger les milieux.**

A contrario, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes semble moins importante aux yeux des répondants.

2.2.6 QUESTION GENERALES

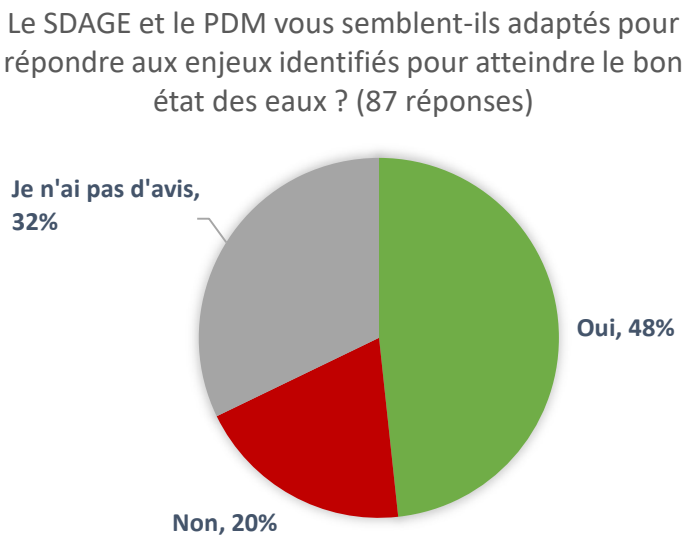

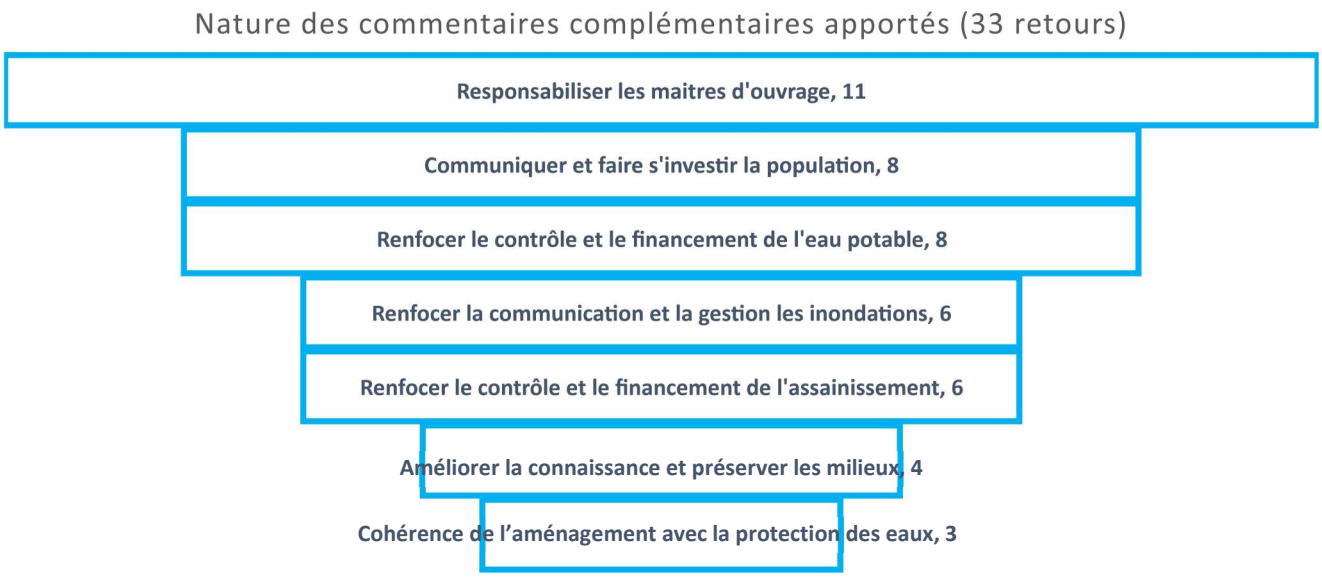

Les avis sont partagés. Ils ne remettent pas en cause la nature ou le contenu du document, toutefois, le public est sceptique au sujet de la réelle mise en œuvre des mesures présentées.

Les sondés sont nombreux à mettre en cause la responsabilité des maîtres d'ouvrage dans les problèmes liés à l'eau et souhaitent que ceux-ci soient plus responsables, notamment vis-à-vis de la gestion de l'eau potable. Ils souhaitent également que la communication auprès de la population soit renforcée, ainsi que la gestion participative.

2.2.7 PROFIL DES REPONDANTS

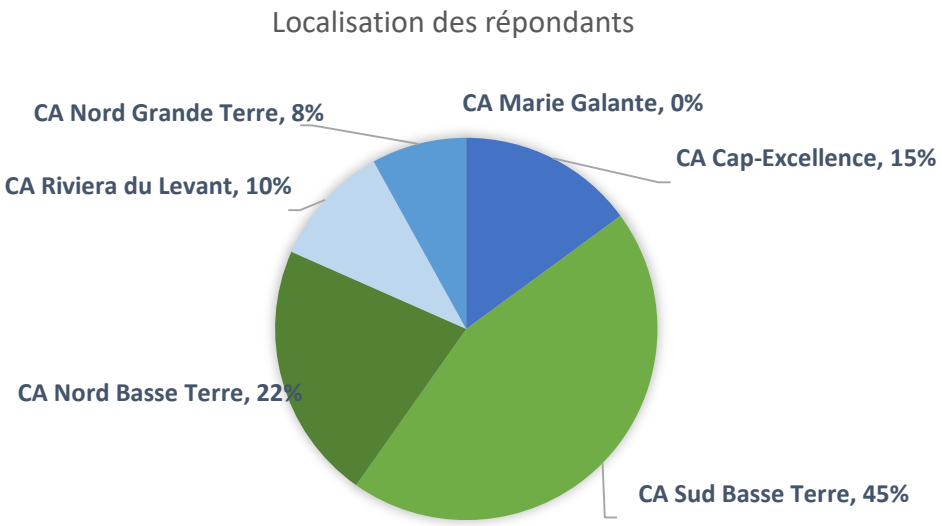

La majorité des répondants sont localisés à Basse-Terre, plus précisément du sud Basse-Terre. Les profils ne sont donc pas représentatifs de la répartition géographique de la population en Guadeloupe.

Il est nécessaire de préciser que les priorités et les préoccupations ne sont pas forcément les mêmes (accès permanent à l'eau, pollution agricole, etc.) selon les communes. Ainsi, selon les questions, les retours de la consultation seraient plus représentatifs des préoccupations au Sud de la Basse-Terre qu'à l'ensemble de la Guadeloupe.

Par exemple, le Sud Basse-Terre est nettement moins victime des coupures d'eau potable que la Grande-Terre. Cela peut expliquer le fait que les remarques concernent plus souvent la qualité que l'accès à l'eau potable.

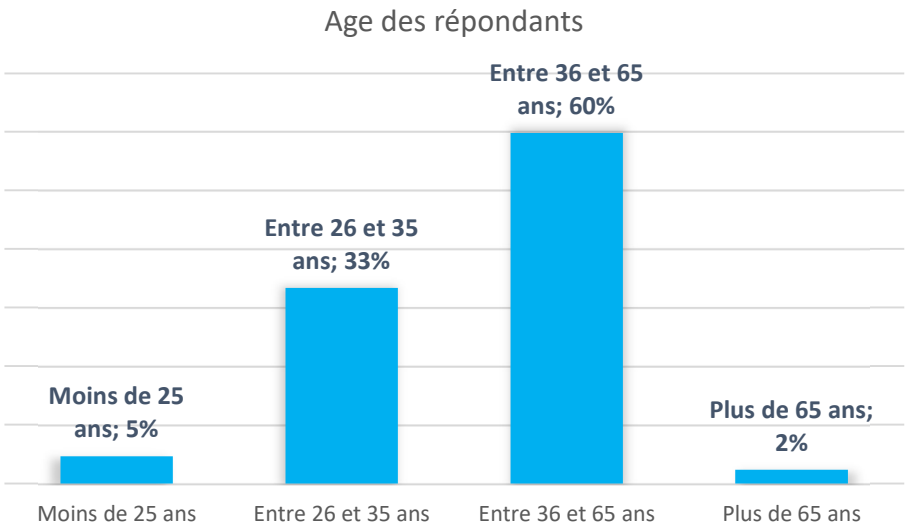

La grande majorité des répondants a entre 36 et 65 ans. La consultation, en raison du Covid ayant été essentiellement immatérielle, cela pourrait expliquer la sous-représentation des plus de 65 ans.

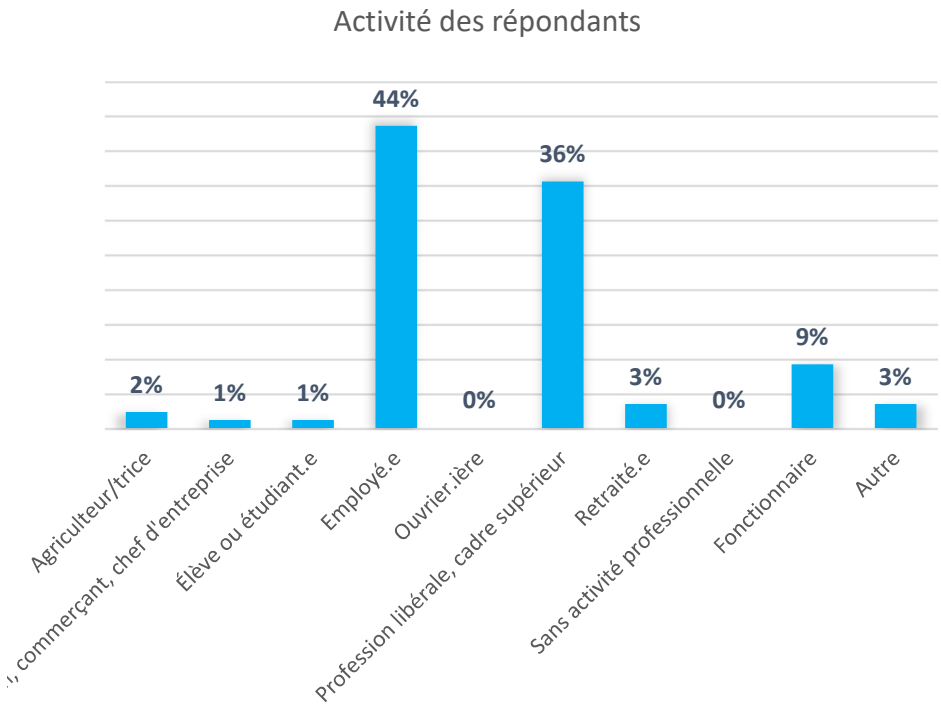

Tandis que ces catégories représentent 23.5%* de la population, la grande majorité des répondants (80%) sont des employés, des cadres supérieurs, ou de profession libérale.

A contrario, les agriculteurs, artisans, commerçants et ouvriers qui représentent 16%* de la population sont très peu nombreux à avoir répondu (3%).

Plus globalement, les catégories socioprofessionnelles les moins favorisées sont très peu représentées. Cela peut s'expliquer par un manque de communication et un manque d'accès à l'information pour ces personnes.

**données INSEE 2018*